



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SAINT-MONTAN

CAMPAGNE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

Madame, Monsieur,

La Préfecture nous rappelle qu'il incombe aux Maires de créer un registre nominatif des personnes vulnérables vivant à domicile et qui en font la demande.

Ce dispositif prévu aux articles L121-6-1 et R121-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles a pour objectif de vous identifier, vous contacter rapidement et vous venir en aide en cas de risques exceptionnels (Canicule, grand froid, crise sanitaire ...) ainsi que de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux.

Le Maire doit :

- Informer par tous moyens ses administrés de la mise en place de ce registre nominatif
- Collecter, via son secrétariat, les demandes d'inscription (aucune inscription d'office n'est possible)
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif

Les personnes concernées par ce dispositif sont :

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical)

Les personnes souhaitant en faire la demande doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie à l'aide du formulaire disponible en Mairie, sur le site internet, à la pharmacie.

Bien cordialement,

Le Président du CCAS
Christophe MATHON

Prenez soin de vous,

La Vice-Présidente du CCAS
Viviane PEYRARD

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES EST A RETIRER A :

Mairie de Saint-Montan - Voie antique Haute - 07220 SAINT-MONTAN

Par mail à : mairie@saint-montan.fr

A télécharger sur le site : saint-montan.fr

A retirer à la Pharmacie

Pour tout renseignement complémentaire contacter le 04.75.52.62.09

Un accusé de réception vous sera adressé par le CCAS